

Arrêté n° AP-2026-DAC-0766 du 24 mars 2026
portant approbation du programme d'exploitation de services aériens réguliers de
la société Qantas pour la période du 29 mars au 24 octobre 2026 inclus

Historique :

Créé par : *Arrêté n° AP-2026-DAC-0766 du 24 mars 2026 portant approbation
du programme d'exploitation de services aériens réguliers de la
société Qantas pour la période du 29 mars au 24 octobre 2026 inclus*

*JONC du 27 mars 2026
Page 8344*

Article 1^{er}

La compagnie Qantas est autorisée à exploiter des services aériens réguliers internationaux conformément au programme annexé au présent arrêté pour la période s'étendant du 29 mars au 24 octobre 2026 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.